



## Syndicat Intercommunal des Technologies de l'Information pour les Villes

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

### Séance du vendredi 12 mars 2021

**Délibération N° CS\_2021\_03\_10**

Objet : **Actes de gestion**

Date de convocation : **jeudi 04 mars 2021**

Date d'affichage du compte-rendu complet : **lundi 15 mars 2021**

**Président de séance** : Monsieur MILLET Pierre-Alain

**Etaient présents (Titulaire(s) ou Suppléant(e)s) :**

Monsieur MILLET Pierre-Alain, Monsieur RIAS Bernard, Monsieur VIOLLET Alain , Monsieur ARIAGNO Jeff, Monsieur BOUCHACOURT Jean-Luc, Monsieur LEFORT Damien, Monsieur MAILLET Eric, Madame MICHAUD Maryse, Monsieur RAPP Florent, Monsieur SOW Abdoulaye

**Etaient absents ou excusés et ayant donné pouvoir (Titulaires ou Suppléants) :**

Monsieur BONY Vincent (donnant pouvoir à Monsieur LEFORT Damien), Monsieur ODO Xavier (donnant pouvoir à Monsieur RAPP Florent), Madame VILLEDIEU Florence (donnant pouvoir à Monsieur BOUCHACOURT Jean-Luc)

**Etaient absents ou excusés :**

Monsieur MERMOURI Azdine, Monsieur MBOUNI Levana , Monsieur VITORIO Alipio

---

En vertu des délibérations 2020\_7\_4 prise en Comité syndical, le tableau ci-dessous retrace les actes de gestion pris par Monsieur le Président au cours de l'année 2020.

Avenant n°2 Marché M1628 Pas d'impact financier 9/10/2020	AVENANT N°2 venant modifier la composition du groupement du marché La SAS BENTIN a repris intégralement l'activité de la SAS SAITEC. Par conséquent, le lot 5 est géré dorénavant par la SAS BENTIN	Mandataire = RHONIBAT cotraitant SAS SAITEC repris par la SAS BENTIN
Avenant n°2 N°marché : 2018M03 2/11/2020 Pas d'impact financier	Avenant n°2 venant préciser sur les modalités de paiement suite à la réduction des documents liés au forfait (avenant 1)	YOOZ
Avenant n°1 contrat de netbyage des locaux Contrat n°2020C03 Pas d'impact financier 20/11/2020	Avenant n°1 venant modifier les modalités de paiement du contrat de netbyage des locaux. Dorénavant les factures d'abonnement seront payées mensuellement et non plus semestriellement	SAMSIC
Contrat de maintenance 2020C07 17/11/2020 1393,20 €/an révisable	Contrat de maintenance pour les progiciels MUNICIPOL ET CANIS	LOGITUD
Avenant n°3 27/11/2020 Impact financier négatif : - 7326,63 € TTC	Avenant n°3 RHONIBAT venant supprimer une prestation : mise en place d'un vidéoprojecteur	RHONIBAT
Contrat de prêt 8/12/2020 Montant : 400 000 €	Contrat de prêt pour le financement de projets informatiques	Caisse d'épargne

Le Comité Syndical décide

A l'**unanimité** des suffrages exprimés par 13 voix pour

- de prendre acte de la communication des actes de gestion 2020.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits et ont signé les membres présents.

**Pour expédition certifiée conforme,  
Le Président, Pierre-Alain MILLET**